

Dossier de candidature au BPJEPS JUDO

SPECIALITE: JUDO

2020-2021

Le dossier **COMPLET** doit être parvenu avant le 15 novembre 2020
à l'adresse suivante:

LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE JUDO
Dojo Régional
2 rue Lescouvé
80000 AMIENS

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
(MERCI DE BIEN VOULOIR ECRIRE LISIBLEMENT)

Madame

Monsieur

**Photo
d'identité à
coller ici**

Nom : Epouse :

Prénoms :

Né(e) le :/...../..... A : Dépt : |_|_|_|

Adresse personnelle :
.....
.....

Téléphone : Mobile :

Mail/courriel : (mention
obligatoire).....@.....

Club : Département de licence :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier complet en date du : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Dossier incomplet ou hors délais, rejeté et retourné en date du : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Dossier retourné au candidat non entré en formation en date du : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

PIECES OBLIGATOIRES

A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU PRESENT DOSSIER :

- Photo d'identité récente à coller à l'emplacement prévu plus haut
- Photocopie lisible de la Carte Nationale d'Identité (recto – verso) ou du Passeport (en cours de validité) ou du livret de famille, ou extrait d'acte de naissance
- Photocopie de l'attestation de recensement (pour les français de moins de 25 ans)
- Photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les français de moins de 25 ans)
- Pour les personnes en situation d'handicap, une procédure spécifique est mise en place par la DRJSCS. Vous voudrez bien vous rapprocher de leurs services au 03.20.14.42.42
- Photocopie de votre passeport justifiant de **votre grade de 1^{er} Dan homologué**
- Photocopie de l'attestation de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du JUDO datant de moins de 3 mois
- Un chèque de 40€ à l'ordre de la Ligue Hauts de France de Judo pour l'inscription aux tests de sélection
- Photocopie du ou des diplôme(s) Jeunesse et Sports (BEES, BPJEPS ...) permettant le cas échéant, l'acquisition d'une ou plusieurs Unités Capitalisables par équivalence
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure

ATTENTION !!

***Tout dossier incomplet ou déposé hors délais
sera systématiquement rejeté sans être traité.***

***Toute fraude fait encourir à son acteur
les peines prévues aux articles L 313.1, L 313.3, L 433.19,
L 441.1, L 441.2 et L 441.7 du code pénal***